(N°. 77.) (1827.)

Le prix de l'abonnement à cette feuille, qui paraît les Mercredis et Samedis, est de 5 fl. pour 6 mois, et de 5 fl. 50 cts. pour la recevoir par la poste, franche de port.

JOURNAL
DE LA VILLE
ET DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Pour les Abonnemens, Insertions, Correspondances, Annonces, etc., s'adresser à l'Imprimerie du Journal. Les insertions coûtent 10 cents par ligne d'impression.

Du MERCREDI, 26 *Septembre* 1827.

TURQUIE.

Constantinople, 31 *août*.

Eu égard à l'état d'irritation dans lequel se trouve le gouvernement turc, les trois ministres se sont déterminés à mettre en sûreté leurs épouses et leurs enfans. En conséquence, la marquise de Ribeaupierre, la comtesse Guilleminot et lady Stratford-Canning se trouvent, dans ce moment, à bord de vaisseaux. La dernière est accompagnée de M. Turner, premier conseiller de légation, et de son épouse. On croit qu'ils se dirigeront vers Odessa. Le comte Guilleminot a envoyé son beau-frère, le général Fernig, à Paris, et M. de Valmy à Smyrne, pour informer l'amiral de Rigny de ce qui s'était passé. En attendant la capitale jouit de la plus grande tranquillité; cependant le départ de ces dames excitera incontestablement beaucoup de fermentation.

ESPAGNE.

Madrid, 11 *septembre*.

Un courrier extraordinaire est arrivé hier matin de Sarragosse avec des dépêches qui annoncent que les rebelles sont entrés à Chuesca, qui n'est qu'à douze lieues de la première de ces deux villes. Le gouvernement a fait partir sur-le-champ d'ici deux bataillons d'infanterie de la garde pour Sarragosse. On a également reçu des dépêches de l'Alcarria, portant que le curé Merino a quitté cette province et a pris le chemin des montagnes, se dirigeant vers la Vieille-Castille.

ANGLETERRE.

Londres, 17 *septembre*.

Le *Courier* contient quelques réflexions sur les nouvelles de Turquie, arrivées à Londres par les journaux de Paris, et sur un article du *Moniteur* de jeudi, relatif à la conduite que tiendront les trois cours alliées, en cas de refus de la part de la Porte de souscrire aux conditions qui ont dû lui être proposées.

« Nous n'irons pas, dit le *Courier*, sur la foi d'une lettre particulière insérée dans un journal de Paris, exprimer une opinion relativement à la conduite plus que prudente et pleine d'hésitation du cabinet autrichien. Si la Russie, agissant seule, cherchait à étendre, soit par des négociations, soit de toute autre manière, sa puissance et son influence du côté de la Turquie, nous imaginerions facilement les motifs qui peuvent causer les soupçons et les alarmes de l'Autriche; mais certes, un objet recherché par trois puissances, et qui a non-seulement la sanction et la garantie de l'Angleterre, mais encore sa coopération active, ne peut qu'être favorable au repos de l'Europe et aux intérêts de toutes les nations. Quant à l'article du *Moniteur*, nous avons de la peine à nous persuader qu'il soit destiné à être regardé comme un document officiel. Il est beaucoup trop vague et trop déclamatoire, et il annonce d'une manière trop péremptoire les conséquences d'un refus de la part de la Porte d'accepter aux conditions du traité. Nous n'avons aucune crainte d'un résultat belliqueux. Certainement les trois puissances alliées ne déclareront pas la guerre à la Porte, car quelque ferme que soit leur détermination de remplir les engagemens qu'elles ont pris mutuellement, ce ne sera pas par des actes de guerre qu'elles chercheront à atteindre leur but. Les choses étant ainsi, est-il probable que la Turquie se livre à des hostilités envers les marines combinées de l'Angleterre, de la France et de la Russie? Le risque d'une telle démarche retomberait sur elle; mais elle discernera le péril de sa position, et, après quelques plaintes un peu violentes, elle acceptera les conditions qu'elle n'est, sous aucun rapport, en état de repousser. »

Du 18. — D'après un article du *Morning Chronicle*, l'empereur don Pedro aurait écrit au roi d'Angleterre une lettre pour lui annoncer la nomination de l'infant don Miguel comme son lieutenant et régent futur du Portugal, et solliciter avec instance S. M., en sa qualité d'ancien ami et allié du Portugal, de faire tous ses efforts pour y maintenir la charte constitutionnelle, seul moyen de rétablir la tranquillité et empêcher le royaume de devenir la proie de ses ennemis. On apprend, continue ce journal, que S M. a reçu très-gracieusement cette lettre et que les affaires du Portugal, qu'on peut, dans ce moment, regarder comme dans une situation fort critique, ont été l'objet de délibérations très-sérieuses.

— La faillite du gouvernement mexicain produira des résultats très-affligeans. Il y a nombre de familles en Angleterre pour qui les emprunts des nouvelles républiques sont devenus une véritable malédiction.

— Nous avons reçu des journaux de la Jamaïque jusqu'au 9 août, et des gazettes de Bogota jusqu'au 13 juillet. Nous apprenons de ces feuilles que Bolivar était encore à Carthagène le 23 juillet, mais on pensait qu'il avait l'intention de marcher sur la capitale avec toutes les troupes qu'il pourrait réunir. Il avait donné à Paez l'ordre de se porter sur Bogota avec toutes les forces à sa disposition. La république de la Colombie est dans l'état le plus agité. Le district de Pasto est en révolution par suite des intrigues du Pérou. On attribue la conduite de Bustamente à la même cause. Les journaux de Bogota se plaignent amèrement du Pérou et insistent sur la nécessité de faire partir sur-le-champ une armée assez forte pour punir le Pérou d'avoir refusé de payer les sommes stipulées pour la défense du pays contre l'Espagne, l'argent dû aux négocians colombiens, et enfin pour avoir ajouté à ses outrages en essayant de révolutionner la Colombie. (*Globe and Traveller.*)

Du 19. — M. Blaquière vient d'adresser à un porteur de bons grecs une lettre que la plupart des journaux se sont empressés d'insérer dans leurs colonnes. Le but de M. Blaquière paraît être de faire comprendre à son correspondant et à tous les porteurs de bons grecs en général les probabilités qui existent pour qu'ils reçoivent de la Grèce les dividendes auxquels ils ont droit. Il s'appuie à ce sujet sur les chances nouvelles, et pour ainsi dire certaines, que présente l'intervention actuelle de la France, de l'Angleterre et de la Russie, pour l'affranchissement de la Grèce. Le *Courier* fait observer avec assez de raison que la Grèce peut devenir libre et ne pas se trouver immédiatement en état de satisfaire ses créanciers. L'Espagne, dit-il, n'a depuis long-temps aucun pouvoir sur la Colombie, et les dividendes des emprunts colombiens ne se paient pas. La manière dont M. Blaquière envisage la situation actuelle de la Turquie est assez curieuse.

« Quant à l'exécution du dernier traité, dit-il, je gagerais ma vie qu'elle aura lieu. Voici sur quoi je me fonde : en premier lieu, la promulgation du traité a ranimé l'énergie de toutes les classes de la nation grecque, ainsi que l'ont fait voir les dernières opérations; secondement, ni Ibrahim-Pacha ni le séraskier ne possèdent les moyens de pousser les hostilités pendant dix jours, si l'on interceptait les secours qu'ils attendent. Enfin les flottes des hautes puissances contractantes sont sur les lieux et agissent conformément aux ordres positifs de leurs cours respectives. Je ne dois pas omettre un autre fait capable de faire cesser toute crainte de résistance. Il y a une armée russe de 100 mille hommes prête à passer le Pruth dès l'instant que la Turquie ferait mine de vouloir résister. Je suis convaincu que si un seul acte de vio-

lence est commis à Constantinople ou à Smyrne, cette armée envahira la Turquie. Mais, je le répète, il n'y aura pas de résistance. Veut-on savoir sur quoi je m'appuie pour l'assurer avec tant de confiance? Je répondrai en demandant s'il est vraisemblable que ceux qui ont conçu et signé le traité n'aient pas calculé à l'avance toutes les chances de l'opposition, et ne se soient pas convaincus que rien autre chose qu'une mesure décisive ne pourrait porter le divan à acquiescer à leurs vues? Il n'est pas besoin de dire à ceux qui connaissent le caractère du sultan que quelque impétueux qu'il puisse se montrer dans le premier moment, il n'y a pas de doute qu'il ne cède quand il verra les hautes puissances contractantes et spécialement l'Angleterre déterminées à faire exécuter le traité,

» D'un autre côté, le sultan, qui est reconnu pour un homme de quelque talent, ne peut manquer de voir que, en même temps que l'intervention des puissances lui fournit un motif plausible pour mettre fin à une des luttes les plus fâcheuses dans lesquelles la Porte ait jamais été engagée, l'Angleterre, en proposant le traité en question, a servi puissamment les intérêts de la Turquie, et adopté peut-être le seul moyen de maintenir debout l'édifice chancelant de l'empire ottoman. C'est ici le cas de mentionner un fait généralement inconnu dans notre pays. Quelles que soient les vues du sultan à l'égard de la Grèce, cette guerre n'est pas populaire en Turquie; elle a duré trop longtemps et coûté trop cher aux Turcs pour cela. Je tiens d'ailleurs de bonne source que les musulmans attribuent toutes les calamités qui ont récemment affligé l'empire aux cruautés exercées envers les Grecs. Je n'ai guère besoin d'ajouter que les soldats turcs se sont toujours mis en campagne contre les Grecs avec la plus grande répugnance. Le fait est que la guerre a été poussée principalement par des mercenaires albanais et les delgis ou cavaliers turcs. Les premiers se battent pour quiconque veut les payer; quant aux autres, qui sont très-bien traités sous le rapport de la solde, ils savent qu'il n'y a guère de risque à attaquer une infanterie irrégulière qui n'est par armée de baïonnettes. Si l'on me demande mon opinion relativement à la tournure que prendront les événemens en conséquence du traité d'intervention, je répondrai que je pense que l'on ne saurait douter qu'Ibrahim n'évacue la Morée dans le courant de l'hiver, et que Kutai ne soit dans la nécessité de disséminer son armée, qui déjà ne compte pas plus de 1500 hommes en petits corps, si même il ne se retire à Larisse ou à Zeitouni. Dans tous les cas, lorsque la détermination des cabinets est si fermement arrêtée, il est naturel de compter qu'ils ne mettront pas de retard à assurer l'exécution du traité. »

FRANCE.

Paris, 20 *septembre*.

On assure qu'une lettre de Constantinople, du 2 septembre, arrivée à Paris, annonce que la Porte a répondu la veille à la notification du traité relatif à la Grèce, et que le reis-effendi s'est borné à renvoyer les ambassadeurs à sa note du 9 juin dernier, par laquelle le sultan déclare qu'il ne reconnaîtra jamais à aucune puissance le droit d'intervenir dans les affaires de son empire.

Du 21. — Des lettres de Constantinople, du 1^er^ septembre, arrivées dans la nuit d'hier à Paris, par un courrier extraordinaire, annoncent, dit-on, d'une manière positive, que le reis-effendi a déclaré aux ambassadeurs des trois puissances, que jamais la Porte n'accepterait les propositions qui lui ont été faites à l'égard de la Grèce. Le ministre ottoman aurait même ajouté que le gouvernement turc protesterait jusqu'à la fin du monde contre l'*ultimatum* des puissances.

Cette nouvelle était généralement répandue hier à la bourse; mais au lieu d'exercer une influence défavorable sur le cours des effets publics, elle a, au contraire, déterminé un mouvement de hausse dans les fonds français. Il est probable que déjà, depuis plusieurs jours, les ambassadeurs ont quitté Constantinople, et que nous sommes à la veille de grands événemens.

(*Constitutionnel.*)

— Des lettres de Madrid, arrivées hier à Paris par estafette, confirment la nouvelle que S. M. le roi Ferdinand avait nommé le général comte d'Espagne capitaine-général de la Catalogne, et que deux régimens de la garde royale étaient partis de Madrid pour Barcelonne. Ces lettres ajoutent que la régente de Portugal, ayant notifié officiellement au cabinet espagnol la nomination de son frère l'infant don Miguel à la régence, le roi Ferdinand aurait ordonné sur-le-camp la dislocation de l'armée d'observation. En conséquence, les régimens allaient rentrer dans leurs garnisons respectives, sauf quelques corps qui devaient être dirigés sur la Catalogne. (*Quotidienne.*)

— Une lettre de Saint-Louis-du-Sénégal, en date du 28 juin dernier, assure que, le 14 du même mois, on y éprouva une chaleur dont on n'avait pas eu d'exemple depuis quarante ans : dès le matin, on ne pouvait s'exposer à l'air extérieur sans avoir la figure et les mains grillées. Par surcroît, le feu prit à une case en paille et, quoique la rue ait trente pieds de largeur, il se communiqua de l'autre côté, à la maison et aux magasins de M. Calvet. Le vent était grande brise de l'est-nord-est à l'est-sud-est; il changea tout-à-coup pour passer à l'ouest; la brise, continuant avec la même impétuosité, propagea l'incendie, qui dévora tout jusqu'à la pointe du sud, sans qu'il fût possible de rien sauver dans cette direction, si bien que plus d'un tiers de la ville est brûlé. Une heure de temps a suffi pour consommer ce grand désastre.

— On écrit de Perpignan, le 15 septembre : « Le courrier d'Espagne est arrivé hier à quatre heures après-midi. Les révoltés lui ont enlevé toutes les dépêches officielles adressées aux autorités espagnoles, et celles qui étaient adressées aux autorités françaises ont été ouvertes, et ne lui ont été remises qu'après en avoir pris connaissance. Le 11, on a arrêté à Amposta le courrier de Valence à Barcelone; celui de Madrid à Barcelone a aussi été arrêté entre Lérida et Cervera, et les dépêches officielles leur ont été également enlevées.

» Tout le camp de Tarragone est dans la plus grande désolation. On pille et on vole partout à Reus. Les révoltés ayant appris qu'un bataillon arrivait du royaume de Valence pour faire partie de l'armée d'opération, sous le commandement du maréchal-de-camp Monet, se sont emparés du Col de Balaguer, entre Tortose et Tarragone, position très-difficile, et qui coupe les communications entre ces deux villes.

» Ce n'est pas sans quelque danger que le général Monet est arrivé à Barcelone. On lui avait préparé à Tarragone une barque à voile latine qui, pour accélérer son arrivée à sa destination, devait aller à voile et à rames, lorsqu'on découvrit une conspiration contre sa vie; deux officiers *illimitados* (de l'armée de la Foi) s'étaient chargés de l'assassiner. La fuite de ces officiers et leurs nombreux complices en ont empêché l'arrestation; heureusement il y avait dans le port une goëlette française sur laquelle s'est embarqué cet officier-général, qui est arrivé le 10 à Barcelone.

» Le général Manso marche sur Girone à marches forcées. Avant-hier il était à Mongad; il a couché hier à Tordère, et on l'attend aujourd'hui à Girone, où il trouvera, outre la garnison de cette place, 600 hommes du 1^er^ léger, commandés par le colonel Bassa, qui, depuis cinq jours, se sont repliés sur cette ville.

» Dès que les révoltés, qui font le blocus de Girone, ont appris la prochaine arrivée du général Manso, l'épouvante les a saisis, et ce matin, à six heures, toutes les différentes bandes évacuaient les environs de Girone, et gagnaient les montagnes. »

Du 22. — Les affaires d'Orient vont enfin sortir de l'état d'incertitude où les tergiversations cauteleuses du divan et l'inépuisable patience des cabinets européens les avaient maintenus depuis si long-temps. Le traité conclu entre les trois puissances ne peut plus rester stérile comme les notes diplomatiques qui l'ont précédé. La Porte a renoncé aux moyens dilatoires. Accoutumée à regarder comme un vain bruit les menaces des puissances chrétiennes, elle a cru que le nouveau traité ne méritait pas plus d'attention que les représentations dont elle s'est jouée tant de fois. La réponse du reiss-effendi ne fermait peut-être pas encore la voie à tout accommodement, et les ambassadeurs eux-mêmes ont paru le croire, puisqu'après cette réponse ils sont demeurés à leur poste et ont fait une nouvelle démarche auprès du divan. Mais le pacha d'Egypte, sourd aux représentations des consuls européens, a fait sortir d'Alexandrie la flotte destinée à secourir Ibrahim. Ainsi déjà cette flotte a dû se trouver en présence destinées à lui fermer le passage. Si elle a voulu employer la force, le résultat n'a pu être douteux. Au point où en sont les choses, les trois puissances n'ont plus à compter que sur leur fermeté et leur énergie. La moindre hésitation ne ferait que rendre le divan plus intraitable. Ce n'est plus seulement le salut de la Grèce que les puissances ont à assurer, c'est aussi leur honneur et leur dignité qu'elles ont à maintenir.

PAYS-BAS.

Bruxelles, 21 *septembre*.

Le *Journal de Genève* contient la lettre suivante, que M.

Eynard a adressée à MM. les membres du comité grec de Genève:

Paris, le 8 septembre 1827.

Messieurs, les lettres que je reçois de Zante et de Poros me confirment que la tranquillité est rétablie à Napoli.

Lord Cochrane avait encore pris quelques transports.

Il ne s'était passé aucun fait militaire important depuis la prise d'Athènes. Les Turcs et les Egyptiens restaient dans l'inaction.

Quelques personnes en Grèce avaient cherché à jeter de la défaveur sur la conduite du colonel Fabvier, mais les gens de bien, en examinant ce qui s'était passé, ont été indignés de cette ingratitude. Voici ce qu'on m'écrit: « Fabvier est aimé et estimé du peuple et des soldats; ils savent que depuis trois ans ce brave militaire a dévoué sa vie a la Grèce; il n'y a point de philhellène qui ait montré un dévouement aussi réel; les calomnies répandues contre lui n'ont donc pas tardé à être démenties. Ne croyez point à tout ce qu'on vous écrira sur les intrigues du parti anglais ou du parti français; ces intrigues n'existent que dans la tête de quelques philhellènes et de quelques chefs klephtes. Les Grecs n'ont qu'à se louer de l'humanité du contre-amiral de Rigny et du commodore Hamilton, etc. »

J'éprouve d'autant plus de plaisir a vous donner ces nouvelles sur le colonel Fabvier, que j'ai une grande admiration pour sa persévérance. Je vous envoie copie de ce que j'ai écrit à son sujet à la commission des subsistances, en date de Londres, le 24 août: « Veuillez remettre l'incluse au colonel Fabvier, je vous recommande particulièrement ce militaire distingué, qui peut être d'une grande utilité à la Grèce; son courage, son dévouement, sa persévérance et la manière dont il supporte toutes les privations comme un simple soldat, méritent les plus grands égards; les hommes de cette trempe sont rares; il faut les seconder et leur passer quelques momens d'humeur en faveur de leurs éminentes qualités. Veuillez, Messieurs, l'aider avec une partie de vos moyens, à organiser et à discipliner les troupes qu'il a sous ses ordres; il y a une nécessité indispensable pour la Grèce, même en la supposant sans ennemis, d'avoir une organisation militaire, etc. etc. »

Je pars dans quelques jours pour vous rejoindre.

Agréez, etc. J.-C. Eynard.

Du 22. — Depuis quelque temps S. M. a accordé des subsides sur le trésor de l'état, à diverses communes professant la religion catholique romaine dans la province du Brabant septentrional, tant pour construction que pour agrandissement ou réparations urgentes d'églises. Parmi ces communes, Waalwyk est compris pour 12,000, Oudheusden et Elshout pour 1,000, Klundert pour 1,300, Reek pour 1,200 et Schayk pour 4,000 florins des Pays-Bas. (*Provinciaal Dagblad.*)

— Par arrêté du 20 août dernier, n° 102, S. M. a bien voulu accorder des gratifications une fois payées, à dix-neuf habitans de la province du Hainaut.

— Il a été décidé par M. l'administrateur de l'enregistrement etc., que, d'après les arrêtés des 4 janvier 1814, et 19 janvier 1815, l'exemption du timbre et de l'enregistrement est applicable à tous actes de poursuites et jugemens en matière de délits forestiers, même lorsqu'ils ont été commis dans les bois domaniaux, vendus à des particuliers, mais dont la surveillance est réservée à l'administration jusqu'à parfait paiement.

— Sa Majesté, par arrêté du 17 du courant, n° 94, vient de déclarer permanente la commission du conseil-d'état pour les affaires du culte catholique, établie par arrêté du 6 septembre 1815. Cet arrêté porte en outre que le nombre des membres de cette commission pourra être augmenté; que ces Messieurs donneront leur opinion sur le mode de mise à exécution de la nouvelle convention conclue entre S. M. et le St-Siége, le 18 juin dernier, et émettront leur avis sur toutes les pièces qui leur seront communiquées à cette fin par S. Exc. le ministre de l'intérieur.

— Pour satisfaire à une demande du département de l'intérieur, il sera dressé, à partir du 1er janvier 1828, un tableau indicatif des décès, par âge et par sexe, survenus chaque mois, dans chacune des localités. La rédaction de ce tableau ne changera rien à celle de l'état des naissances, mariages et décès, qui continuera d'être envoyée comme avant.

— Le rétablissement de la santé de M. le comte de Celles, ambassadeur de S. M. près le St-Siége, lui a permis de continuer son voyage de Bologne, pour retourner aux Pays-Bas; S. Exc. a passé à Milan, le 10 de ce mois, et elle est attendue ici au commencement de la semaine prochaine.

— A dater du 26 de ce mois, les pièces concernant le département des finances devront être adressées à La Haye.

— En vertu d'un arrêté royal, les archives du ci-devant conseil-d'état qui étaient sous la garde du ministère de la guerre, viennent d'être réunies à celles du royaume, dont le dépôt est à La Haye. Selon toute apparence, l'histoire de notre pays ne pourra que gagner à cette réunion, puisque ces archives, confiées jusqu'ici à un pouvoir administratif, n'étaient pas encore devenues l'objet de recherches scientifiques.

Du 23. — Une lettre de Mayence du 10 septembre contient ce qui suit: Le plénipotentiaire des Pays-Bas près la commission de la navigation du Rhin, est parti d'ici, le 2 de ce mois, pour se rendre à Bruxelles, où les gouvernemens de Prusse et des Pays Bas sont actuellement en négociation pour conclure un traité de commerce. Quand on sera d'accord sur les principes de cette convention, on s'occupera de nouveau des affaires de la navigation du Rhin pour les régler définitivement.

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Luxembourg, 26 septembre.

Le *Journal de la Belgique* dit qu'il vient de paraître une traduction française du discours prononcé par M. Mæysz, lors de la distribution des prix aux élèves de l'école-modèle, de 1827; et il en cite quelques passages. Nous devons à la vérité de dire que cette traduction n'a pas paru autrement que par voie d'insertion dans notre feuille.

— Le 17 de ce mois, madame Périnet, marchande de mode, veuve sans enfans, à Virton, a été trouvée pendue dans son domicile.

Le père A., abonné du *Courrier de la Meuse*, prêtre et ancien ami de M. l'abbé Faulbecker, a fait insérer dans ce journal une lettre du 14 de ce mois, par laquelle il cherche à défendre ce respectable professeur contre les insinuations perfides et mensongères dont il avait été l'objet dans un des précédens numéros de la même feuille. La défense toutefois ne consiste que dans une apologie personnelle dont la généralité tend à embrasser, sans contredit, les cas spéciaux, mais qui ne remplit pas son but, en ce qu'il n'était pas question, le moins du monde, des vertus ni des services ecclésiastiques que personne ne pourra jamais contester à M. l'abbé F., mais de sa méthode d'enseignement; et, à cet égard, le père A. garde le silence, pensant, sans doute, que M. l'abbé F se défend assez bien lui-même par le plus péremptoire des moyens, c'est-à-dire, par les succès dûs à l'emploi de sa méthode et par les suffrages des instituteurs dont elle a favorisé l'instruction. Nous avons déjà fait observer qu'en pareille matière il serait plus sage et plus convenant de laisser à M. le professeur lui-même le soin de porter quelques bons coups de massue à son ancien élève, et nous persistons dans cette opinion, d'autant plus que rien ne nuit autant qu'un imprudent ami;

Mieux vaudrait un sage ennemi:

témoin le père A., qui nous présente ainsi M. l'abbé F.: *entouré de jeunes prêtres qui, enorgueillis de connaître les langues grecque et hébraïque, que leurs confrères plus âgés qu'eux ignorent, séduits par la philosophie de Kant, parlent* PRESQUE *toujours de l'esprit du temps et des prétentions du saint-siége et des vicaires de Namur, il défend* SOUVENT *l'antique religion contre les discours insensés de ces novateurs.* Cette phrase est un hors-d'œuvre sans rapport et sans liaison avec la question principale, mais elle pourrait bien être aussi le point principal qu'il s'agissait de mettre en avant; et, cela posé, nous sommes convaincus que M. l'abbé F. désavoue le zèle de son ancien ami; bien plus, qu'il n'entend pas être accusé de traiter ses confrères en novateurs, en gens tenant des discours insensés, en ennemis du saint-siége, en détracteurs des vicaires de Namur; ce qui, de sa part, ne serait ni prudent, ni poli, attendu que la modestie est aussi une de ses qualités et qu'il n'a pas la prétention de régenter ses confrères dont les opinions ne le regardent pas et dont les talens sont aussi incontestables que les siens

Quant à ces jeunes prêtres qui poussent l'orgueil jusqu'à vouloir connaître les langues anciennes et à humilier, par quelques succès dans ce genre, des confrères plus âgés, ils ont de grands reproches à se faire; ils ont certes oublié le verset *Beati pauperes;* et, par esprit de contradiction, ils se sont donné la peine d'apprendre ce qu'ils sont chargés d'enseigner; ce qui amènera infailliblement la ruine de l'athénée, dont la déca-

dence est visible depuis le jour où tant de témérité est entrée dans l'ame de ces jeunes professeurs.

Mais ces torts ne sont pas les seuls qu'ils aient à se reprocher; passe encore s'ils se bornaient à *parler* de l'esprit du temps; hélas! ils ont osé signer cette fameuse adresse au roi... vous entendez bien... le collége philosophique... Cette innovation dont le concordat fera bientôt justice, que sait-on? Enfin, ils ont peut-être eu le malheur de se réjouir par anticipation, de la conclusion de cette convention qui doit fixer non-seulement les prétentions du saint-siége, mais encore régler convenablement celles des vicaires de Namur. Sous ce dernier point de vue, principalement, l'esprit novateur s'est manifesté, il a osé crier du haut des toîts; nos villes et nos villages en ont retenti. Aussi sont-ils obligés, en conscience, de passer condamnation sur ce point capital; de quoi s'avisent-ils aussi, ces jeunes orgueilleux, en se flattant que le régime du bon plaisir sera bientôt remplacé par celui du bon droit, et qu'il sera permis à chacun de défendre sa cause, pour n'être pas frappé sans avoir été entendu?...

Ces réflexions ne sont pas suggérées par la philosophie de Kant; cette philosophie ne nous séduit pas plus que nos anciens confrères qui avouent modestement qu'elle est pour eux du grec et de l'hébreu; mais elles nous sont inspirées par le sentiment des convenances que des hommes revêtus d'un caractère vénérable ne devraient jamais fouler aux pieds. Pourquoi susciter des animosités et des haines au sujet d'opinions personnelles? Pourquoi contester à d'autres des droits qu'on revendique pour soi-même? La charité évangélique souffrira-t-elle toujours des atteintes de la main de ceux qui prétendent professer exclusivement la religion dans ses véritables dogmes? Verra-t-on toujours certains hommes ne tenir d'une main l'encensoir que pour mieux brandir de l'autre la lance des combats?

A quoi conduit la polémique dans ce genre, si ce n'est à diviser des hommes faits pour s'estimer et s'aimer réciproquement? Pour nous, nous désirons n'être pas obligés de revenir sur cette matière, qui offre plus d'alimens à la malignité que de satisfaction aux cœurs droits et aux esprits sages.

MÉLANGES.

COULEUR JAUNE MINÉRALE POUR TEINTURE.

Procédé pour fixer sur les tissus une très-belle couleur jaune minérale, par M. Braconnot.

Presque toutes les couleurs dont l'art de la teinture fait usage sont tirées du règne organique, parce qu'elles sont d'une application beaucoup plus facile que les couleurs minérales; mais elles n'ont pas, comme celles-ci, l'avantage de résister à l'action de la lumière. La substance minérale que M. Braconnot propose est l'orpiment, ou sulfure d'arsenic, qu'il prépare ainsi qu'il suit: On fait un mélange d'une partie de soufre, deux parties d'oxide blanc d'arsenic, et cinq parties de potasse du commerce. On fait fondre le tout dans un creuset, à une chaleur voisine du rouge; il en résulte une masse que l'on fait dissoudre dans l'eau; on verse, dans la liqueur filtrée, de l'acide sulfurique affaibli, qui y détermine un précipité d'une superbe couleur jaune. Bien lavé, il se dissout avec une extrême facilité dans l'ammoniac, et donne une liqueur dans laquelle on plonge la laine, la soie, le coton, le lin que l'on veut teindre. Lorsqu'on retire les étoffes de ce bain, elles en sortes incolores, mais elles prennent couleur insensiblement par l'évaporation de l'ammoniac. La laine doit être foulée dans le bain ammoniacal, et y séjourner jusqu'à ce qu'elle en soit bien également imprégnée: on l'exprime ensuite très-légèrement, ou même on se contente de la laisser s'égoutter. La soie, le coton, le chanvre, le lin, ne demandent qu'à être plongés dans la liqueur colorante. Les étoffes s'impreignent très-aisément, mais il faut bien les exprimer. L'orpiment peut aussi donner aux tissus toutes les nuances imaginables, depuis le jaune doré le plus clair jusqu'au jaune foncé. (*Journal des Connaissances usuelles.*)

Formule d'un médicament propre à préserver de la scarlatine.

Extrait de Belladone, préparé récemment et avec le suc évaporé, (1) . . . . . 3 grains.

Eau de canelle . . . . . 1 once.

On dissout l'extrait dans l'eau de canelle (*Kunsmann*).

Cette solution s'administre à la dose de trois gouttes, deux fois par jour, aux enfans d'un an; on ajoute une goutte par année pour les enfans plus âgés; mais on ne doit pas dépasser la dose de douze gouttes. On commence l'emploi de ce préservatif lors des premiers indices de danger, c'est-à-dire lorsque la scarlatine se déclare chez quelques individus. On n'abandonne le traitement que lorsque l'épidémie a cessé, ou lorsque le sujet n'est plus exposé à contracter la maladie.

(1) On doit prendre un extrait bien préparé: s'il n'est pas récent, il faut employer de préférence un extrait sec, conservé dans un flacon bien fermé.

AFFICHES, ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Der einjährige Bedarf an Roggen, Hafer, Heu und Stroh für das Königl. Preuß. Proviant-Amt hieselbst, soll aus freier Hand angekauft werden. Die Gutsbesitzer der Umgegend werden daher eingeladen, ihre disponiblen Vorräthe an die hiesigen Preuß. Magazine gegen billige Preise und gleich baare Bezahlung abzuliefern, auch einer soliden Behandlung versichert zu seyn.

Luxemburg, den 18ten September 1827.

Adloff,

Königl. Preuß. Kriegs-Rath und Ober-Proviantmeister.

AVIS. Par arrêté royal du 22 mars 1827, n° 58, la commune d'Habay-la-Neuve, canton d'Etalle, a été autorisée à rétablir le marché accordé par l'empereur Joseph II, par décret du 6 mars 1788, pour la vente des denrées.

Ce marché, qui se tiendra le mercredi de chaque semaine, aura lieu pour la première fois le premier mercredi du mois de novembre prochain.

Les marchands qui y amèneront des grains sont assurés d'avance d'y rencontrer beaucoup d'acheteurs.

Nachricht. Mittelst Allerhöchsten Königlichen Beschlusses vom 22 März 1827, N° 58, ist die Gemeinde Neu-Habich, im Kanton Etalle, autorisirt worden, den derselben von Sr. Kaiserl. Majestät Joseph II. durch Dekret vom 6 März 1788 bewilligten Markt für den Verkauf von Lebensmitteln wieder herzustellen.

Dieser Markt, welcher am Mittwoche einer jeden Woche gehalten werden wird, findet für das Erstemal am ersten Mittwoche des nächstkünftigen Monats November statt.

Kaufleute, welche Getreide auf denselben bringen werden, können zum Voraus eines leichten und häufigen Absatzes versichert seyn.

Maison à vendre.

Le jeudi, 4 octobre 1827, à deux heures de relevée, il sera procédé par le ministère du notaire soussigné, à la vente par adjudication publique, d'une grande et double Maison, sise à Luxembourg, près le puits Rouge, n° 130, entre la maison du notaire François et la maison Wahl, donnant par devant sur la Grand'rue et par derrière sur la remise du sieur Deitz.

Cet héritage, situé favorablement pour le commerce, a l'avantage d'un spacieux emplacement, contient outre ses diverses habitations, deux cours, deux puits, deux écuries, cave et fosse d'aisance, et est facilitée par les libres alentours du puits Rouge.

Il sera accordé pour l'acquit du prix de cette vente, un délai de huit ans. — Les amateurs pourront avoir connaissance du cahier des charges chez le notaire soussigné, et prendre inspection des lieux en s'adressant à M. Deitz, aubergiste en cette ville, co-vendeur. J.-P. Huberty.

M. Ferdinand Pescatore, négociant, vient de recevoir des sieurs D. Kruiff et fils, jardiniers et négocians-fleuristes à Sassenheim, près de Harlem, pour être mis en vente en cette ville, un assortiment d'oignons de fleurs consistant en jacinthes, narcisses, tulipes, renoncules, crocus, etc., tant pour mettre en pots et verres que pour la pleine terre.

On délivrera, sur la demande des amateurs, des catalogues desdites fleurs, contenant la description de chaque numéro et lot, avec l'indication du prix auquel M. Pescatore est autorisé de les vendre.

Pour avoir de ces fleurs, s'adresser chez lui, à son bureau, soit par demande verbale ou écrite, tous les jours, depuis neuf heures du matin jusqu'à midi et depuis deux heures jusqu'à cinq de relevée.

La ci-devant maison Pœlking, rue des Juifs, n° 74, est à louer en tout ou en partie, pour le terme de trois, six ou neuf ans, à compter du 1er novembre prochain. — Les amateurs pourront s'adresser au sieur Jean Wolff, avocat, propriétaire actuel de ladite maison.

A LOUER, sur la place d'Armes, n° 225, un quartier au premier étage, avec ou sans les meubles, selon la volonté des amateurs, contenant trois chambres, cuisine, grenier et cave. S'adresser à M. Kieffer, boulanger.

MARCHÉ DE BRUXELLES. — Prix des Huiles:

21 Septembre,	Huile de colza, présente,	septembre. .	fl. 49 3/4.
id.	id.	octobre . . .	n 50 1/4.
id.	id.	novembre. .	n 51, 51 1/8.

A LUXEMBOURG, DE L'IMPRIMERIE DE J. LAMORT, PLACE D'ARMES.